

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL

Vendredi 27 mai 2016 à 19H00

Présents : BLACHIER Pascale, LECOCQ Yves, ROUCHON Agnès, COMBARMOND Jean-Noël, DREVON Chantal, CELLARD Laurent, THIEVENT Guy, CHARNAY Ludovic, BONNAY Bruno

Absent(e)(s) excusé(e)(s) et représenté(e)(s) : MEILLAND Josette a donné pouvoir à BLACHIER Pascale, PELARDY Tamara a donné pouvoir à CELLARD Laurent

Secrétaire : ROUCHON Agnès

Date de la convocation : 20/05/2016

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1- Demande de subvention au titre de la DSIPL pour la construction de l'ERA :

M. le Maire rappelle le projet de construction de l'Equipement Rural d'Animation (ERA) pour un montant de **775 658 € H.T.**, approuvé par délibération n° 03-2016 du 22 janvier 2016.

Il rappelle également au Conseil Municipal les différentes demandes de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), pour ce projet et notamment celle de 2016. Malgré la complétude du dossier, cette demande a été refusée, mais la commune a la possibilité de demander une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL), créée par l'article 159 de la loi de finance 2016.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à demander à l'Etat une subvention au titre de la **DSIPL** pour la construction de l'ERA pour un montant de **193 914,50 €** soit 25 % du montant HT du projet.

2- Avis sur la modification du nouveau périmètre de la communauté urbaine de Saint Etienne Métropole :

M. le Maire précise au Conseil Municipal que, par arrêté n°90-2016 du 27 avril 2016, M. le Préfet a fixé le projet de périmètre de la communauté urbaine de Saint Etienne Métropole en l'étendant aux communes suivantes :

- 3 communes de la communauté de communes du Pays de Saint Galmier : Saint-Bonnet-les-Oules, Chamboeuf et Saint-Galmier
- 1 commune de la communauté de communes de Forez-en-Lyonnais : La Gimond
- 4 communes de la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château : Aboën, Rozier-Cotes-d'Aurec, Saint-Nizier-de-Fornas, Saint Maurice en Gourgois.

En application de l'article 35 II de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, les conseils municipaux ainsi que l'organe délibérant de chaque communauté sont consultés sur cette modification de périmètre.

La commune dispose de 75 jours, dès réception de la notification, pour donner son avis sur la modification du périmètre envisagée.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un **AVIS FAVORABLE** à l'extension du périmètre de la communauté urbaine de Saint-Etienne-Métropole.

3- Participation à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Rive-de-Gier :

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas conventionner avec la MJC de Rive-de-Gier.

QUESTIONS DIVERSES

- **Aménagement de la place** : Les tôles le long de la rampe d'accès à l'église seront installées début juin.
 - **Etablissement Rural d'Animation (ERA)** : La chape de la base du mur de soutènement a été coulée. Les travaux ont pris du retard.
 - **Remontée de compétences à Saint Etienne Métropole (SEM)** : Suite à la réunion avec le Président de SEM et toutes les communes rurales, l'attribution de compensation liée à la remontée de compétence va être revue à la baisse : les % d'ingénierie Voirie et Assainissement seront supprimés, l'ingénierie PLU est revue à la baisse (0,90 € par habitant).
 - Pour **le remplacement du photocopieur de la mairie**, la commune va passer par la centrale d'achat UGAP. Celle-ci a conventionné avec SEM et propose des tarifs très attractifs.
 - **Bibliothèque** : Les bénévoles remercient la mairie pour l'abonnement à *J'aime Lire*. Pour information, 11 personnes ont participé au Prix Roman Gier.
 - La commune de Rive de Gier a adressé à la commune de Pavezin le récapitulatif des **participations dues à la médiathèque de Rive de Gier** de trois années (2012, 2013 et 2014). Le montant total s'élève à 495,32 €. Les élus ont décidé que cette somme sera réglée sur trois budgets différents (2016, 2017 et 2018).
 - **Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)** : Suite à la réunion du 04 avril 2016, plusieurs remarques ont été formulées et notamment au niveau :
 - des inscriptions aux NAP : un assouplissement est demandé par certains parents
 - de la programmation horaire des NAP : laisser une durée identique sur 3 ou 4 jours (le regroupement sur 1 ou 2 jours est à prescrire).
 - de la pause méridienne qui est trop petite (surtout chez les grands)
- Il a donc été décidé :
- que les horaires de l'école et des NAP restent inchangés. Les NAP restent à 3 fois 1h, le lundi mardi et jeudi.
 - que le règlement du périscolaire s'appliquerait aux NAP (désinscription possible 24H00 avant),
 - que les devoirs pourront être faits pendant le temps du périscolaire (après 16H45) et non plus pendant les NAP
 - qu'une nouvelle tranche de Quotient familial sera ajoutée à la grille des tarifs du périscolaire et des NAP.
- Le **concours de pétanque pour la fête des Pères** aura lieu le vendredi 17 juin 2016 à partir de 19H00.
 - La **2^{ème} édition de la fête de l'été** aura lieu le 19 juin 2016, elle sera organisée par le Comité des Fêtes et l'Association Sports, Loisirs et Culture.
 - Le Parc du Pilat réitère cette année encore ses **« Concerts en balade »** : la commune de Pavezin fera partie de l'aventure. La date du jeudi 18 août a été retenue.

La séance est levée à 21H00